



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

This publication has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Cette publication a été numérisée à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Diese Veröffentlichung wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen von der originalen Veröffentlichung aufweisen.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TG/94/6 Corr.

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ

CALLUNE

(Calluna vulgaris (L.) Hull)

GENÈVE
2001 + 2009

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/94/6 Corr.

ORIGINAL : anglais

DATE : 2001-04-04 + 2009-02-27

**INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS**

**UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES**

**INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN**

**UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES**

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ**

CALLUNE

(*Calluna vulgaris* (L.) Hull)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen	3
II. Matériel requis.....	3
III. Conduite de l'examen.....	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés.....	4
VI. Caractères et symboles.....	5
VII. Tableau des caractères.. ..	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	13
IX. Littérature.....	14
X. Questionnaire technique.....	15

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés multipliées par voie végétative de *Calluna vulgaris* (L.) Hull de la famille des éricacées.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident des quantités de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de la qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale recommandée de matériel végétal à fournir est de :

30 plantes d'un an, en pot.

2. Le matériel végétal fourni doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importantes.

3. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. Les essais demandent en règle générale un cycle de végétation. Lorsqu'il subsiste un doute sur les caractères distinctifs ou l'homogénéité après un cycle de végétation, les essais doivent être poursuivis pendant un second cycle.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être effectués dans des conditions normales de culture (conditions pour l'hémisphère nord).

Époque de fourniture du matériel végétal : Deuxième quinzaine de septembre.

Époque de plantation des végétaux destinés à l'examen : Début octobre, à l'air libre, 50 x 30 cm.

Sol : Sol sableux, tourbeux, pH 4 à 5.

Fertilisation : Selon analyse du sol.

Taille : Taille vigoureuse au début du printemps avant le début de la croissance.

La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures et des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui

doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter au minimum sur un total de 30 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations doivent porter sur 30 plantes. Toutes les observations comportant des mesures ou des dénombrements doivent être effectuées sur 10 plantes ou parties de plantes, à raison d'une partie par plante.
2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 2% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 30 plantes, le nombre maximal de plantes hors-type toléré sera de 2.
3. Toutes les observations portant sur la plante, sur le rameau florifère et sur la feuille doivent être effectuées avant le début de la floraison.
4. Sauf indication contraire, toutes les observations sur la fleur doivent être effectuées au début de la floraison lorsqu'un tiers des fleurs sont ouvertes sur 50% des plantes. L'observation de la fleur à la fin de la floraison doit avoir lieu lorsque au moins 10 fleurs, sur 10% des plantes, présentent une coloration brune.
5. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleur doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du British Standard 950, partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Fleur : ouverture du bourgeon (caractère 13)
- b) Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent : Fleur: type (caractère 14)
- c) Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent : Fleur : couleur de la face externe du pétale au début de la floraison (caractère 18) avec les groupes suivants :
 - Groupe 1 : blanche
 - Groupe 2 : rose pâle
 - Groupe 3 : rose foncé
 - Groupe 4 : violet-bleu
 - Groupe 5 : rouge-pourpre
 - Groupe 6 : rouge
- d) Seulement variétés avec bourgeons qui ne s'ouvrent pas : Fleur : couleur principale au début de la floraison (caractère 20) avec les groupes suivants :
 - Groupe 1 : blanche
 - Groupe 2 : rose pâle
 - Groupe 3 : rose foncé
 - Groupe 4 : violet-bleu
 - Groupe 5 : rouge-pourpre
 - Groupe 6 : rouge

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression de chaque caractère figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

3. Légende

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Plant: growth habit (* (+)	Plante: port	Pflanze: Wuchsform	Hábito de crecimiento		
upright	dressé	aufrecht	erecto	Amethyst	1
narrow bushy	buissonnant étroit	schmal buschig	arbustivo estrecho	Long White	2
broad bushy	buissonnant large	breit buschig	arbustivo ancho	Marleen	3
creeping	rampant	kriechend	trepador	Heidezwerg	4
2. Plant: density	Plante: densité	Pflanze: Dichte	Planta: densidad		
open	large	locker	abierta	Peter Sparkes	3
medium	moyenne	mittel	cerrada	Marleen	5
dense	forte	dicht	densa	Darkness	7
3. Plant: height	Plante: hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
short	basse	niedrig	baja	J.H. Hamilton	3
medium	moyenne	mittel	media	Marleen	5
tall	haute	hoch	alta	Long White	7
4. Shoot tip: anthocyanin coloration (during winter) (*	Sommet de la tige: pigmentation anthocyanique (en hiver)	Triebspitze: Anthocyanfärbung (während des Winters)	Punta de la rama: pigmentación antociánica (en invierno)		
absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Melanie	1
weak	faible	gering	débil	Dark Beauty	3
medium	moyenne	mittel	media	Radnor	5
strong	forte	stark	fuerte	Marlies	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Alexandra	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
5. Shoot tip: (* color of new growth (3 cm long shoot)	Sommet de la tige: couleur au début de la croissance (tige de 3 cm)	Triebspitze: Farbe nach dem Austrieb (3 cm langer Trieb)	Punta de la rama: color del brote nuevo (rama de 3 cm)		
yellow	jaune	gelb	amarillo	Lambstails	1
yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillento		2
light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Melanie	3
medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	Roswitha	4
dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		5
grey green	vert-gris	graugrün	verde grisáceo	Alportii	6
blue green	vert-bleu	blaugrün	verde azulado		7
brown green	vert-brun	braungrün	verde pardo	Marlies	8
red green	vert-rouge	rotgrün	verde rojizo		9
brown red	rouge-brun	braunrot	rojo pardo		10
dark red	rouge foncé	dunkelrot	rojo oscuro		11
purple red	rouge-pourpre	purpurrot	rojo púrpura		12
6. Shoot tip: (* anthocyanin coloration (in middle of summer)	Sommet de la tige: pigmentation anthocyanique (au milieu de l'été)	Triebspitze: Anthocyanfärbung (in der Mitte des Sommers)	Punta de la rama: pigmentación antociánica (en mitad de verano)		
absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Josephine	1
weak	faible	gering	débil	Elsie Purnell	3
medium	moyenne	mittel	media	Allegro	5
strong	forte	stark	fuerte	Marleen	7
very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Monja	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. Shoot: color on (* sunny side (as for 6))	Rameau: couleur du côté ensoleillé (comme pour 6)	Trieb: Farbe auf der Sonnenseite (wie unter 6)	Rama: color del lado del sol (como en 6)		
orange	orange	orange	naranja		1
yellow orange	orange-jaune	gelborange	naranja amarillento		2
yellow	jaune	gelb	amarillo	Sandy	3
yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillento	Melanie	4
light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Long White	5
medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio		6
dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		7
grey green	vert-gris	graugrün	verde grisáceo		8
grey red	rouge-gris	graurot	rojo grisáceo	Amethyst	9
red	rouge	rot	rojo	Marleen	10
8. Leaf: color (*)	Feuille: couleur	Blatt: Farbe	Hoja: color		
yellow	jaune	gelb	amarillo	Lambstails	1
yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillento	Adrie	2
light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Melanie	3
medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	Marleen	4
dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro	Monja	5
grey green	vert-gris	graugrün	verde grisáceo	Nico	6
blue green	vert-bleu	blaugrün	verde azulado		7
brown green	vert-brun	braungrün	verde pardo		8
red green	vert-rouge	rotgrün	verde rojizo		9
brown red	rouge-brun	braunrot	rojo pardo		10
dark red	rouge foncé	dunkelrot	rojo oscuro		11
purple red	rouge-pourpre	purpurrot	rojo púrpura		12

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. Flowering shoot: (* length of current season's growth	Rameau florifère: longueur de la pousse de l'année	Blütentrieb: Länge des Jahrestriebs	Rama floral: longitud de la brotación del año		
short	court	kurz	corta	Darkness	3
medium	moyen	mittel	media	Marleen	5
long	long	lang	larga	Amethyst	7
10. Flowering shoot: (* color	Rameau florifère: couleur	Blütentrieb: Farbe	Rama floral: color		
yellow	jaune	gelb	amarillo		1
yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillento	Melanie	2
light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Long White	3
grey red	rouge-gris	graurot	rojo grisáceo	Alportii	4
red	rouge	rot	rojo	Marlies	5
11. Flowering shoot: (* color of tip at beginning of flowering	Tige florale: couleur du sommet au début de la floraison	Blütentrieb: Farbe der Spitze zum Zeitpunkt des Blühbeginns	Rama foral: color del extremo apical al inicio de la floración		
yellow	jaune	gelb	amarillo		1
yellow green	vert-jaune	gelbgrün	verde amarillento		2
light green	vert clair	hellgrün	verde claro		3
medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio		4
dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		5
red green	vert-rouge	rotgrün	verde rojizo		6
12. Inflorescence: (* density of flowers	Inflorescence: densité des fleurs	Blütenstand: Dichte der Blüten	Inflorescencia: densidad de las flores		
sparse	faible	locker	laxa	Visser's Fancy	3
medium	moyenne	mittel	media	Marleen	5
dense	grande	dicht	densa	Dark Beauty	7

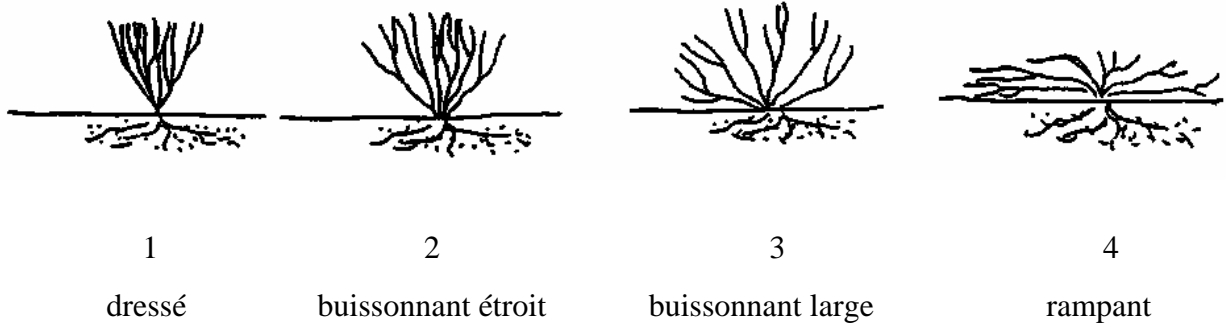
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. Flower: opening of bud (*)	Fleur: ouverture du bourgeon	Blüte: Öffnen der Knospe	Flor: apertura de la yema		
absent	absente	fehlend	ausente	Marleen	1
present	présente	vorhanden	presente	Long White	9
14. <u>Varieties with opening buds only:</u> Flower: type (*)	<u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent</u> : Fleur: type	<u>Nur offenblühende Sorten:</u> Blüte: Typ	<u>Solo variedades con yema que se abre:</u> Flor: tipo		
single	simple	einfach	simple	Long White	1
double	double	gefüllt	doble	Annemarie	2
15. Flower: size (*)	Fleur: taille	Blüte: Größe	Flor: tamaño		
small	petite	klein	pequeña	Lydia	3
medium	moyenne	mittel	media	Dark Beauty, Roswitha	5
large	grande	groß	grande	Kinlochruel	7
16. <u>Varieties with opening buds only:</u> Flower: length of calyx relative to length of corolla (*)	<u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent:</u> Fleur: longueur du calice par rapport à la longueur de la corolle	<u>Nur offenblühende Sorten:</u> Blüte: Kelchlänge im Vergleich zur Länge der Blütenkrone	<u>Solo variedades con yema que se abre:</u> Flor: longitud del cáliz con relación a la longitud de la corola		
shorter	plus court	kürzer	más corto	Red Pimpernel	1
same length	même longueur	gleich lang	igual	Arabella	2
longer	plus long	länger	más largo	Allegro	3
17. <u>Varieties with opening buds only:</u> Flower: color of outer side of sepal (*) (+)	<u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent:</u> Fleur: couleur de la face externe du sépale	<u>Nur offenblühende Sorten:</u> Blüte: Farbe der Außenseite des Kelchblattes	<u>Solo variedades con yema que se abre:</u> Flor: color de la parte exterior del sépalo		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<p>18. <u>Varieties with opening buds only:</u> Flower: color of outer side of petal <u>at beginning of flowering</u></p> <p>RHS Colour Chart (indicate reference number)</p>	<p><u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent:</u> Fleur: couleur de la face externe du pétale <u>au début de la floraison</u></p> <p>Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)</p>	<p><u>Nur offenblühende Sorten:</u> Blüte: Farbe der Außenseite des Blütenblattes <u>bei Blühbeginn</u></p> <p>RHS-Farbkarte (Nummer angeben)</p>	<p><u>Solo variedades con yema que se abre:</u> Flor: color de la parte exterior del pétalo <u>al inicio de la floración</u></p> <p>Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)</p>		
<p>19. <u>Varieties with opening buds only:</u> Flower: color of outer side of petal <u>at the end of flowering</u></p> <p>RHS Colour Chart (indicate reference number)</p>	<p><u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent:</u> Fleur: couleur de la face externe du pétale <u>à la fin de la floraison</u></p> <p>Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)</p>	<p><u>Nur offenblühende Sorten:</u> Blüte: Farbe der Außenseite des Blütenblattes <u>bei Blühende</u></p> <p>RHS-Farbkarte (Nummer angeben)</p>	<p><u>Solo variedades con yema que se abre:</u> Flor: color de la parte exterior del pétalo <u>al final de la floración</u></p> <p>Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)</p>		
<p>20. <u>Varieties with non-opening buds only:</u> Flower: main color <u>at beginning of flowering</u></p> <p>RHS Colour Chart (indicate reference number)</p>	<p><u>Seulement variétés avec bourgeons qui ne s'ouvrent pas:</u> Fleur: couleur principale <u>au début de la floraison</u></p> <p>Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)</p>	<p><u>Nur geschlossen blühende Sorten:</u> Blüte: Hauptfarbe <u>bei Blühbeginn</u></p> <p>RHS-Farbkarte (Nummer angeben)</p>	<p><u>Solo variedades con yema que no se abre:</u> Flor: color dominante <u>al inicio de la floración</u></p> <p>Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)</p>		
<p>21. <u>Varieties with non-opening buds only:</u> Flower: main color <u>at the end of flowering</u></p> <p>RHS Colour Chart (indicate reference number)</p>	<p><u>Seulement variétés avec bourgeons qui ne s'ouvrent pas:</u> Fleur: couleur principale <u>à la fin de la floraison</u></p> <p>Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)</p>	<p><u>Nur geschlossen blühende Sorten:</u> Blüte: Hauptfarbe <u>bei Blühende</u></p> <p>RHS-Farbkarte (Nummer angeben)</p>	<p><u>Solo variedades con yema que no se abre:</u> Flor: color dominante <u>al final de la floración</u></p> <p>Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)</p>		

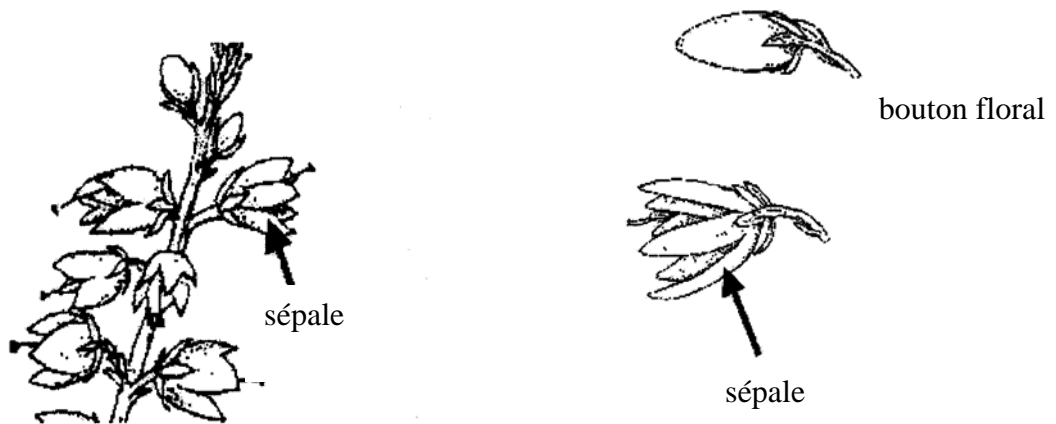
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
22. Time of beginning of (*) flowering	Époque de début de la floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época del inicio de la floración		
very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Tib	1
early	précoce	früh	temprana	Carmen	3
medium	moyenne	mittel	medio	Annemarie	5
late	tardive	spät	tardía	Romina	7
very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Perestrojka	9

VIII. Explication du tableau des caractères

Add. 1 : Plante : port



Add. 17 : Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent : Fleur : couleur de la face externe du sépale



IX. Littérature

Heather Society Yearbook, 1963.

Baker, H.A. et Oliver, E.G.H, 1967. *Ericas in Southern Africa* (Cape Town: Purnell), ZA.

Denkewitz, Lothar, 1977: *Heidegärten*, Verlag Eugen Ulmer, Stuttgart, DE.

Hieke, K, 1990: 'Beschreibungen der wichtigsten Calluna- und Ericasorten', *Mitt. DG 79*: 9-90.

Knight, F.P., 1986: *Heaths and Heathers* (Wisley Handbook; Cassell/RHS).

Maxwell, D.F. et Patrick, P.S, 1966: *The English Heather Garden* (Macdonald).

Munson, R.H., 1984: 'Heaths and Heathers cultivated in North America (Ericaceae)', *Baileya* 22 101-133.

Proudley, B. et V, 1974: *Heathers in Colour* (Blandford Press).

Underhill, Terry L., 1990: *Heaths & Heathers*, *The Growers Encyclopedia*, David & Charles, Newton Abbot, London 1990, GB.

Van de Laar, H., 1978: *Het Heidetuinboek*, trans. as *The Heather Garden* (Collins).

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull CALLUNE</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignements sur l'origine, la dissémination, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... []

b) Mutation (préciser la variété parente)

..... []

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... []

d) Autres (à préciser)

..... []

4.2 Méthode de reproduction ou de multiplication

– boutures []

– multiplication *in vitro* []

– autre (indiquer la méthode) []

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : port (1)		
dressé	Amethyst	1[]
buissonnant étroit	Long White	2[]
buissonnant large	Marleen	3[]
large	Heidezwerg	4[]
5.2 Fleur : ouverture du bourgeon (13)		
absente	Marleen	1[]
présente	Long White	9[]
5.3 <u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent</u> : Fleur : type (14)		
simple	Long White	1[]
double	Annemarie	2[]
5.4i <u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent</u>: Fleur : couleur de la face externe du pétale <u>au début de la floraison</u> (18)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.4ii <u>Seulement variétés avec bourgeons qui s'ouvrent</u>: Fleur : couleur de la face externe du pétale <u>au début de la floraison</u> (18)		
blanche	Long White	1[]
rose pâle	Peter Sparkes	2[]
rose foncé	Annemarie	3[]
violet-bleu	Tipp	4[]
rouge-pourpre	Dark Beauty	5[]
rouge	Kir Royal	6[]

Caractères	Exemples	Note								
<p>5.5i Variétés avec bourgeons qui ne s'ouvrent pas seulement: Fleur : (20) couleur principale <u>au début de la floraison</u></p> <p>Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence) </p>										
<p>5.5ii Variétés avec bourgeons qui ne s'ouvrent pas seulement: Fleur : (20) couleur principale <u>au début de la floraison</u></p>										
blanche	Melanie	1[]								
rose pâle	Anette	2[]								
rose foncé	Plantarium	3[]								
violet-bleu	Marleen	4[]								
rouge-pourpre	Aphrodite	5[]								
rouge	Marlies, Larissa	6[]								
<p>6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Dénomination de la variété voisine</th> <th style="text-align: left;">Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}</th> <th style="text-align: left;">Niveau d'expression pour la variété voisine</th> <th style="text-align: left;">Niveau d'expression pour la variété candidate</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate				
Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate							
<p>^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.</p>										

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination de la distinction de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres renseignements

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

- a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

- b) Dans l'affirmative, cette autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.